

Grammaire abrégée

Grammaire abrégée	1
La fonction sujet	2
Les compléments circonstanciels	3
Le nom	4
Les déterminants	5
Le GN étendu	7
Les substituts du GN	9
ETUDE DES GROUPES DETACHES	12
Mode, temps et aspect	16
L'Indicatif	17
Le Subjonctif	20
L'Impératif	23
L'Infinitif	24
Participe et Gérondif	25
L'Adjectif et le groupe adjectival	26
L'Adverbe	28
Juxtaposition et coordination	32
Les complétives	38
Les Circonstanciennes	41
Notes diverses	42

La fonction sujet

1 MORPHOLOGIE DE LA FONCTION SUJET

Le sujet grammatical, forme visible de la fonction établie entre un thème et un prédicat unis par une relation d'action pleine, est le plus souvent un syntagme nominal (SN) ou un pronom.

2 SYNTAXE DE LA FONCTION SUJET

Au niveau du déroulement des syntagmes dans l'unité appelée «phrase», le sujet grammatical de la phrase nucléaire (type : sujet-verbe-complément) se caractérise par les propriétés suivantes.

Il n'est pas effaçable, et n'est pas mobile il précède le SV, à sa gauche.

Le sujet régit l'accord du verbe en personne et en nombre (et aussi en genre lorsque le participe passé de la forme conjuguée est employé avec l'auxiliaire «être»).

Les sujets peuvent être coordonnés par parataxe asyndétique ou par marquage explicite

Chaque verbe a son sujet, même dans les emplois infinitifs

Le sujet est le seul élément qui puisse être extrait de la phrase au moyen du gallicisme «c'est... qui», introducteur d'une focalisation qui renverse la prédication première en une structure rhématisante.

3 SÉMANTISME DE LA FONCTION SUJET

De façon plus large mais plus exacte, on dira que dans la représentation logique d'une phrase, le sujet représente l'argument unique ou l'argument initial d'une relation prédicative.

Le sujet grammatical, le sujet sémantique, le premier actant du verbe, l'argument initial du prédicat exprimé par ce même verbe, et le thème de la phrase énoncée, susceptible d'enrichissements rhématiques, sont cinq réalités différentes, par rapport auxquelles le concept de «sujet logique» de Robert Martin fonctionne comme une synchrèse.

Les compléments circonstanciels

L'identification syntaxique

Critères :

- facultatifs
- se démultiplient librement
- mobiles (critère le plus discriminant)

Les formes du complément circonstanciel

Un CC peut être constitué de : GP (où préposition spécifie le type de rapport qui l'unit au reste de la phrase (temporel, causal, spatial ... ; dans le cas de *à* et *de*, c'est le contenu sémantique du lexique qui précisera cette relation), GN (pour CC de temps et de lieu spécifiques : *la nuit, rue Saint-François, ce matin ...*), Adv. de temps, de lieu et de manière en *-ment*, PSub.Circ.Conjonctive, construction infinitive ou participiale.

L'interprétation sémantique et communicative

Les deux notions les plus importantes sont les **ancrages spatial et temporel**. Un CC peut également servir à **modaliser** un propos ou à indiquer une cause, une concession, un instrument, une manière, etc.

Le nom

Le nom, partie du discours

Le nom est l'élément central du GN : il y est régulièrement précédé d'un déterminant et peut être accompagné de modificateurs. Il est pourvu d'un genre.

Dans cette classe, on distingue les noms propres des noms communs. Par conversion, des mots appartenant à d'autres classes peuvent acquérir le statut lexical et syntaxique d'un nom : il s'agit surtout d'adjectifs, de verbes à l'infinitif, et également de prépositions et de syntagmes.

La catégorie des noms communs

La sous-catégorisation des noms communs

- la distinction **noms comptables / massifs**
- la distinction noms **animés / non-animés**
- la distinction noms **concrets / abstraits**

autres sous-catégorisations :

noms de propriétés, noms collectifs, noms à complément propositionnel, les noms **relationnels** (*voisin, mari*), les **noms d'agent** (*auteur, écrivain, coiffeur...*), les **noms d'action** (*mastication,...*), les **noms de statut** : *il est député*, etc.
etc.

La morphologie des noms communs

Le genre des noms communs

Les **non-animés** ont un genre arbitraire, masculin ou féminin, souvent déterminé par l'étymon. Les **animés** ont un genre qui correspond au sexe du référent, avec de peu nombreuses exceptions.

Le nombre des noms communs

Seuls les **noms comptables** ou employés comme tels sont normalement affectés par la marque du nombre.

Les noms propres

La catégorie générale des noms propres : forme et sens

Ils s'écrivent avec une majuscule, n'ont pas de déterminant ou bien se construisent avec un déterminant contraint ; ils sont dépourvus de sens lexical et ne sont donc pas susceptibles d'une définition (conceptuelle).

La syntaxe des noms propres

les **noms propres non modifiés** : il est dépourvu de déterminant et de modificateur.

les **noms propres précédés d'un déterminant** : en prenant un déterminant et des modificateurs, les noms propres acquièrent un caractère essentiel des noms communs.

Genre et nombre des noms propres

Les déterminants

C'est le mot qui doit nécessairement précéder un nom commun pour constituer un GN dans la phrase de base.

Formes et fonctions

Le déterminant porte les marques de genre et de nombre du GN. Sémantiquement, ils participent à l'actualisation du nom.

On peut répartir les déterminants en deux grandes classes : **les déterminants définis**, **les déterminants indéfinis**. Le déterminant peut s'adjoindre des éléments annexes facultatifs pour former un groupe déterminant.

Les déterminants définis

L'article défini

L'article défini sert à **référer à une entité identifiable à partir du seul contenu descriptif du reste du GN.**

Emploi spécifique/générique (le vin)

Le déterminant démonstratif

Le déterminant démonstratif connaît deux types d'emploi :

- emploi déictique : il désigne un référent présent dans la situation de communication
- emploi non déictique : il identifie anaphoriquement un référent déjà évoqué au moyen d'une description identique ou différente dans le discours.

Le déterminant possessif

Le déterminant possessif représente la synthèse de l'article défini et d'un pronom personnel complément du nom.

Le groupe déterminant défini

Les trois déterminants définis s'associent à d'autres éléments pour former des groupes déterminants.

Les déterminants indéfinis

La référence à un élément quelconque : l'article indéfini

Les **emplois génériques/spécifiques**.

La quantité dénombrée : les déterminants numériques

Toute la série des numéraux cardinaux spécifie la quantité dénotée par le GN tout en restant indéfinis quant à leur référence.

La quantité imprécise

La quantification imprécise s'applique :

- aux **noms comptables** : *des, quelques, plusieurs, la plupart de*, et en complément d'un verbe transitif ou attributif *de ce, de ces, de mon, ...* sont des déterminants toujours employés avec des noms pluriels.

- aux **noms massifs** : on emploie devant le singulier des noms dits « massifs » et « abstraits » **l'article partitif**.
- aux **noms numérables** ou aux **noms massifs** : les déterminants complexes beaucoup de, peu de, un peu de ... sont les seuls à s'employer aussi bien avec des numérables (au pluriel) qu'avec des massifs (au singulier)

La totalité distributive

Chaque, n'importe quel(le), tout(e) font référence à la totalité des êtres dénotés par le reste du GN mais en passant en revue séparément les individus constituant cette totalité.

Les autres déterminants

- le déterminant *tel* : il joue le rôle d'une proforme qui sert à désigner un référent déterminable mais non autrement déterminé.
- les déterminants négatifs : on les trouve dans des phrases de type négatif, où ils assurent la quantification nulle du GN qu'ils déterminent. Il s'agit de *aucun(e), nul(le), pas un(e), et de* (où on aurait *un, du, de la, des* dans la phrase positive correspondante)
- les déterminants interrogatifs, exclamatifs et relatifs : on les trouve dans les phrases et propositions de ce type, dans des GN en position sujet, complément ou attribut. Il s'agit généralement de *quel(le)(s)* et *combien de*. *Lequel, laquelle, lesquelles* fonctionnent parfois (mais archaïque) comme déterminant anaphorique d'un GN introduisant une subordonnée relative.

L'absence de déterminant

apparaît tantôt en rapport avec une forte détermination référentielle, tantôt au contraire comme la marque d'actualisation incomplète du nom, le GN ayant alors une valeur attributive et non référentielle (attributs, appositions, compléments du nom).

Le GN étendu

Le nom et ses modificateurs

Il s'agit de :

- adjectif(s) épithète(s)
- GP CDN
- subordonnée relative
- subordonnée complétive ;

Ils entretiennent avec le nom deux types de relations, définissables en termes d'opérations notionnelles ou référentielles :

Le rapport **déterminatif** (ou restrictif ou sélectif) : ils restreignent alors l'extension du nom, et sont nécessaires à l'identification du référent du GN. Le rapport **explicatif** (ou descriptif) : ils ne restreignent pas l'extension du nom. Leur effacement ne modifie pas la valeur du GN mais s'interprète comme la suppression d'informations accessoires à propos d'un référent déjà suffisamment déterminé.

Mis en position détachée, le nom, le groupe nominal et l'adjectif ont une interprétation appositive. Ils sont au GN ce que le complément circonstanciel est au reste de la phrase : un constituant périphérique.

L'adjectif épithète

La fonction épithète

C'est le modificateur le plus étroitement lié au nom. Il ne peut en être séparé ni par un complément du nom, ni par une relative.

La place de l'adjectif épithète

En français parlé, un adjectif sur trois est antéposé au nom. Cette antéposition est le fruit d'une conjonction de plusieurs facteurs (catégorie d'adjectif, facteurs rythmiques, sémantiques et diachroniques).

L'accord de l'adjectif épithète

Les participes épithètes

Les adjectifs verbaux sont des **participes présents** qui ont acquis toutes les propriétés de l'adjectif qualificatif. Complètement adjectivés, les adjectifs verbaux ont par rapport au nom le fonctionnement d'un adjectif épithète ordinaire.

Les **participes passés** de forme simple employés comme épithètes.

Les noms épithètes

La fonction épithète est parfois réalisée par un nom dépourvu de déterminant, directement postposé au nom qu'il détermine.

Le Groupe Prépositionnel complément du nom

Comme modificateur du GN, le GP est appelé CDN.

Les modificateurs propositionnels

subordonnée relative : fonctionnellement équivalente à un adjectif épithète.

subordonnée complétive : elles modifient certains noms « abstraits » en développant et spécifiant leur contenu : *l'idée qu'il puisse refuser ne l'a même pas effleurée.*

construction infinitive introduite par *à* qui dénote une action dans laquelle son référent se trouve impliqué : *un livre à ne pas mettre en toutes les mains.*

Les modificateurs en position détachée

Un GN peut être précédé ou suivi d'un Gadj., d'un GN apposé, d'un GP qualifiant ou d'une relative explicative. Ce sont des modificateurs non pas du nom mais du GN entier : ils sont facultatifs et leur occurrence dans la phrase est subordonnée à celle du GN dont ils dépendent. Leur position détachée est matérialisée à l'écrit par l'encadrement entre deux virgules et à l'oral par des pauses.

Les constructions absolues détachées

Les constructions absolues **associent deux termes dans une relation prédicative, sans expliciter par une marque formelle leur rapport entre elles, ni avec le reste de l'énoncé.**

elles comprennent d'une part un GN, d'autre part un adjectif, un GP ou un participe prédicatif *il a les mains propres /dans les poches*). Intégrées au GN, les constructions absolues détachées prennent la forme d'un GP CDN (*l'homme aux mains dans les poches*). Elles peuvent aussi fonctionner globalement comme des attributs du sujet ou de l'objet. Mais on les trouve beaucoup plus fréquemment en position détachée, où leur **valeur descriptive** est souvent mise au service du portrait et où elles sont parfois associées à des groupes adjectivaux apposés, ce qui montre la parenté syntaxique entre les deux types de constructions : *L'homme, les mains dans les poches, blême, suivait la jeune fille.*

Les substituts du GN

➤ La classe syntaxique des pronoms

Souvent strictement **équivalents à un GN**, les pronoms peuvent néanmoins se comporter comme les **équivalents fonctionnels d'autres catégories grammaticales**.

Les pronoms peuvent donc avoir des **fonctions diverses** (sujet, COD, COI, attribut, CDN, complément de l'adjectif, complément d'agent, CC).

➤ La sémantique des pronoms

Sémantiquement, un pronom se caractérise par la manière dont il réfère à ce qu'il désigne dans le discours. Les pronoms sont des symboles incomplets qui permettent d'identifier ce à quoi ils réfèrent. Pour ce faire, ils font appel trois modes différents de référence :

- la référence **déictique** : le référent du pronom est identifié plus ou moins directement à partir de l'énonciation même de cette forme, en fonction de la situation d'énonciation.
- la référence **anaphorique** : l'identification du référent du pronom nécessite le recours à l'environnement contextuel.
- la **référence par défaut** : l'**interprétation générique** qui s'impose, réduisant la valeur référentielle du pronom à ses seuls traits définitoires stables, sans autre limitation situationnelle ni textuelle (= emploi fréquent des pronoms indéfinis et des pronoms négatifs).

➤ Les pronoms personnels

La morphologie des pronoms personnels

Formes conjointes et disjointes : les **formes conjointes** : elles sont généralement antéposées au verbe dont elles ne peuvent être séparées que par une autre forme conjointe et, si elles sont sujets, par le premier élément de la négation : *Je ne le lui avais pas dit.*

les **formes disjointes** : elles ont un comportement syntaxique semblable à celui d'un GN séparé du verbe (par une préposition, une pause, etc.).

L'emploi des formes réfléchies

Me, moi, te, toi ne peuvent désigner que les interlocuteurs, et donc sont coréférentiels à *je* et *tu* s'ils se trouvent dans la même phrase : on a alors une forme réfléchie. Il en va de même pour *nous* et *vous* qui peuvent acquérir contextuellement une valeur réciproque. Ces formes ont une interprétation non réfléchie quand le sujet de la phrase ne leur est pas coréférentiel.

➤ Les pronoms possessifs

Ils sont formés de l'article défini suivi de l'une des formes de l'adjectif *mien, tien*, etc. qui exprime une relation sémantique variable avec la personne correspondante (= *de moi, de toi*, etc.).

➤ Les pronoms démonstratifs

Les pronoms démonstratifs se répartissent en une série simple et une série composée (élargie par les adverbes de lieu *ci* et *là*). Les formes variables en nombre et en genre s'y opposent aux formes neutres *ce, ça, ceci* et *cela*.

les **formes simples** : masculines ou féminines, ce sont des «**symboles incomplets** » qui reprennent le **contenu lexical et le genre d'un nom antécédent**, mais en **modifient le nombre et les déterminations** à de nouvelles fins référentielles.

la **forme neutre** : la forme atone *ce* s'emploie d'une part comme sujet clitique (elle s'inverse comme les pronoms personnels sujets) du verbe *être* éventuellement modalisé par *devoir* ou *pouvoir*. Elle joue également le rôle de «support non-animé » aux relatives périphrastiques et aux subordonnées interrogatives portant sur le COD.

les **formes composées variables** : elles sont toujours employées **sans modificateur**, véhiculent les **mêmes valeurs déictiques et anaphoriques que le déterminant démonstratif**.

les **formes composées neutres** : *ceci, cela* et *ça* servent à désigner déictiquement des référents non catégorisés, voire à décatégoriser péjorativement un référent en lui refusant sa dénomination usuelle. Elles anaphorisent aussi les antécédents dépourvus de genre et de nombre que sont les propositions ou des segments textuels plus : *Ceci dit, ...* .

➤ **les pronoms interrogatifs**

Les pronoms interrogatifs sont typiquement des «symboles incomplets » au contenu lexical réduit à la notion de personne ou de chose dont le sens consiste justement à demander l'identification du ou des référents vérifiants et ces notions générales et ce qu'en dit le reste de la phrase interrogative.

les **formes simples** : *Qui, que, quoi*

les **formes composées** : ce sont les mêmes que celles du pronom relatif. Elles sont formées de l'article défini et du déterminant interrogatif *quel, le quel, laquelle, lesquels, lesquelles* se contractent avec les propositions *à* et *de*.

➤ **Les pronoms relatifs**

Ces introducteurs de propositions relatives ont des formes simples et des formes composées : les **formes simples** : elles ne marquent ni l'opposition du genre, ni celle du nombre, mais transmettent à leurs attributs ces catégories héritées de leur antécédent.

La forme *dont* équivaut à un pronom relatif précédé de la préposition *de*, quelque soit la fonction du groupe prépositionnel ainsi formé, pourvu que le relatif ne soit pas complément d'un nom lui-même précédé d'une proposition.

La forme *où* est un adverbe pronominal relatif (cf. *y* et *en*) qui équivaut à un pronom relatif précédé d'une préposition locative ou temporelle.

les **formes composées** : elles s'emploient après préposition, surtout quand leur antécédent est pronominal et non-animé.

les **relatifs sans antécédent** (« intégratifs », selon Le Goffic): il s'agit obligatoirement de relatifs simples. Ils s'apparentent à des pronoms indéfinis.

➤ **Les pronoms indéfinis**

C'est une **catégorie « résiduelle et hétéroclite »**. La plupart des pronoms indéfinis sont des **homonymes d'un déterminant** dont ils partagent les valeurs quantificatrices (*tou(t)(s)(te(s))*, *nul*, *aucun(e)*, etc.). Il y a également : *l'un / les uns / quelqu'un / quelques uns / quelque chose*, etc. (**déterminant + numéral/élément pronominal**) et les **numéraux**.

➤ Les quantificateurs

les **déterminants numéraux cardinaux** : ils s'utilisent comme pronoms pour indiquer la **quantité dénombrée**.

aucun, nul, pas un, personne et rien : ce sont des indicateurs de **quantification nulle**.

La locution *nulle part* et l'adverbe *jamais* étendent la quantification nulle aux dimensions respectivement locative et temporelle.

pronoms qui renvoient à la **totalité** : *Tout* (forme nominale réservée à la totalité inanimée - équivalent humain : *tout le monde* - dont on sert également pour résumer les termes d'une énumération), *tous, toutes* marquent la **totalité globalisante**.

Chacun, chacune, marque la **totalité distributive**. Ce pronom est anaphorique ou déictique selon les cas, et admet aussi un complément partitif.

la **singularité indéterminée** : *quelqu'un, quelque chose* (toujours masculin), *n'importe qui, n'importe quoi, n'importe lequel*.

la **pluralité indéterminée** : *certains, quelques uns, la plupart et plusieurs*. Ils fonctionnent surtout comme des génériques et comme anaphoriques.

➤ Les identificateurs

Ils sont formés par nominalisation des adjectifs **même** et **autre** :

article défini + même : il est **anaphorique** lorsqu'il désigne des occurrences du même type que celle(s) de son antécédent, **déictique** lorsqu'il désigne quelque chose par comparaison avec des référents présents dans la situation de communication et **générique** lorsqu'il désigne directement un ou des humains indéterminés mais à identité constante.

déterminant + autre : il a comportement pronominal analogue à celui de *même* dont il est l'antonyme. Il forme, avec les articles définis et indéfinis, ainsi qu'avec des déterminants possessifs, démonstratifs et indéfinis, des **locutions pronominales**, à la manière de *le mien, la mienne ... anaphoriques ou non*. Comme pronom **générique humain**, *l'autre/les autres* est concurrencé par *autrui* ; la forme pronominale réservée aux non-animés est *autre chose*.

tel : comme le déterminant correspondant, il renvoie à la **notion d'un être humain dont l'identité n'est pas autrement déterminée** et s'avère en général pragmatiquement indifférente (→ valeur générique).

ETUDE DES GROUPES DETACHES

Définition

Le terme de «détachement» réfère à la place occupée dans la phrase par un groupe (syntagme), dont ce n'est pas la place dans le modèle de la phrase canonique.

La G.M.F. (*Grammaire méthodique du français*, chapitre VI *Le groupe nominal*, 4.7., *Les modificateurs en position détachée*) rappelle (p. 190) que «le détachement n'est pas en soi une structure propre aux modificateurs du GN».

Sont ainsi détachés (marquage par la ponctuation à l'écrit, la pause et/ou l'accent d'intensité à l'oral) non seulement les modificateurs du SN (syntagme adjectival, SN 'apposé', relative non déterminative (explicative), SPrép., ...) mais aussi les circonstants de phrase *Demain, dès l'aube, à l'heure où blanchit la campagne, je partirai.*

Les phrases dites à dislocation détachent, à gauche, un constituant repris par un pronom *Jean, je l'ai vu*, ou à droite un constituant annoncé (cataphore) par un pronom *Je l'ai vu, Jean.*

On le voit, le terme de *détachement* est donc fondé sur la place occupée par le constituant concerné et ne correspond pas à une seule fonction syntaxique.

Les modificateurs du SN :

- apposition : SN juxtaposé à un autre SN. Le critère de paraphrase caractérise cet emploi le SN détaché et le SN peuvent équivaloir sémantiquement à une phrase où le SN est sujet et le SN détaché l'attribut; la G.M.F. ajoute que l'absence de déterminant, contrainte pour les SN attributs, est courante pour l'apposition;

- syntagmes adjectivaux : 'épithètes détachées', ils sont placés avant ou après le SN, contrairement à l'épithète;

- syntagmes prépositionnels : la G.M.F. les pose comme «qualifiants» et donne cet exemple : *Léon, de bonne humeur, accueille Paul avec un large sourire* (p.191);

- propositions : des complétives, placées à côté du SN : *sa marotte, qu'on lui procure des livres introuvables, s'exprimait avec force.*

Les constructions absolues détachées:

La G.M.F. n'hésite pas à classer ces 'constructions absolues' parmi les positions détachées (p. 192) et recense ainsi SN et Adjectif, et/ou syntagme prépositionnel et /ou participe, ces trois éléments ayant valeur de prédicat secondaire *Il marchait, la tête nue, ...* Ces constituants, recensés par la grammaire scolaire comme des «compléments circonstanciels de manière» sont ici, à juste titre intégrés aux constructions à détachement. La G.M.F. précise, d'autre part, les contraintes qui touchent aux relations entre le SN d'une part, et de l'autre les éléments détachés.

Les phrases à dislocation:

Elles forment un «type de phrase» dit facultatif: il repose sur une opération de détachement d'un constituant, qui est alors placé soit en tête de phrase, soit en fin de phrase, avec reprise (ou annonce) pronominale:

dislocation gauche : *Jean, il est fatigué*, dislocation droite *Il est fatigué, Jean.* (Voir G.M.F., chapitre XI *Les types de phrase*, 6.1, p. 426-430) ; la grammaire expose les modes de détachement, en fonction des constituants concernés.

La dislocation se distingue, par la reprise pronominale, du détachement simple d'un constituant, ainsi que du détachement d'un « modificateur » de SN.

La syntaxe du groupe verbal

Les structures du groupe verbal

Le GV est le second des deux constituants obligatoires de la phrase de base lorsque celle-ci s'analyse selon le schéma P → GN + GV.

Propriétés :

- possibilité de lui substituer un seul élément
- possibilité d'être remplacé par une proforme verbale dans l'interrogation partielle¹, et à être déplacé par la dislocation ou par l'extraction.
- la locution restrictive *ne ... que* peut porter sur tout le GV
- le GV assure souvent une fonction globale de propos, par opposition au thème de l'énoncé, représenté par le sujet.

Le verbe et ses compléments

Le verbe est l'élément fondamental du groupe verbal, qui peut se réduire à ce seul constituant. Le GV peut donc intégrer :

- des GN (sous toutes leurs formes, notamment pronominales ou propositionnelles)
- des GAdj. (adjectifs, adv. + Adj, P.Rel. ...)
- des GP
- des GAdv.

Certains verbes sont utilisés également comme **auxiliaires** (construction des temps composés et des formes passives), **semi-auxiliaires** à valeur aspectuelle, temporelle, modale ou de diathèse (*être en train de, venir de, pouvoir, faire, laisser, se faire, se laisser, se voir*), **ou verbes supports** (pour former avec d'autres parties du discours l'équivalent d'un verbe simple).

Le complément du verbe est un GN ou un GP qui fait partie du GV. Syntaxiquement, il appartient au schéma actanciel du verbe. Sémantiquement, il apporte un complément d'information appelé par le sens du verbe. Il peut être obligatoire ou facultatif.

Les constructions des verbes

Constructions transitives, intransitives et attributives

Selon les cas, une construction verbale sera dite : intransitive, transitive directe ou indirecte, à double ou triple complémentation, ou attributive (l'attribut se rapportant au sujet ou COD, et y étant accordé en genre ou en nombre).

Les emplois absolus des verbes transitifs directs et indirects

La plupart des verbes transitifs sont susceptibles d'être employés absolument, c'est-à-dire sans complément d'objet explicite et avec des effets de sens liés à cette absence.

L'objet interne

Certains verbes intransitifs (mais aussi transitifs) peuvent se construire avec un complément d'objet interne parce que son sens reproduit l'essentiel du procès encodé dans le sémantisme du verbe : *vivre sa vie, aimer d'amour...* Le complément sert en fait de support nominal pour assigner au verbe des spécifications qui auraient pu être véhiculées par d'autres types de

¹ Mais seul le verbe est remplacé par le vicaire *faire*. Ses compléments seront pronominalisés par le pronom neutre *le*. Ex : *Écrire à ses parents, Jean le fait tous les jours.*

constructions (*vivre sa vie = vivre à sa façon*). Il s'agit souvent d'expressions plus ou moins figées.

Les différents types de compléments

Le complément d'objet direct

Critères :

- le **complément du verbe transitif direct**, qui le suit immédiatement dans la phrase de base
- un **GN** ou un équivalent de GN
- **non mobile** à l'intérieur du groupe verbal (sauf permutation avec un autre complément)
- **détachable** par dislocation ou extraction (emphase, clivage, pseudo-clivage)
- est remplaçable, dans une **question partielle** par *qui* ou par *que*
- se prête à la **passivation**

Le complément d'objet indirect

Critères :

- complément du verbe transitif indirect
- GP
- double dépendance avec le verbe, sémantique (rôle sémantique complémentaire du sujet et appelé par le verbe) et syntaxique (le verbe commande généralement la construction du GP : choix de la préposition, plus flou pour les prépositions spatiales)
- pronominalisable

Les verbes à deux compléments

Dans la phrase de base, cette construction donne : [A1] - V - A2 - (Prép. - A3)

Ces verbes se construisent avec un COD et un COI appelé souvent *objet second*.

Les verbes à triple complémentation

Les verbes à retournement

Deux sortes de verbes permettent des permutations entre leurs arguments :

- les verbes **réversibles** : *Elle cuit le rôti / Le rôti cuit ; Le soleil jaunit le papier / Le papier jaunit (au soleil)*
- les verbes **symétriques** : ex : épouser

Les constructions causatives/factitives

Ce type de construction appartient à la classe plus vaste des constructions infinitives. Le verbe *faire* et l'infinitif ne peuvent être séparés (sauf dans le cas d'un pronom conjoint, objet du Vinf, dans la phrase impérative : *fais-la rire !*). Sinon, le pronom, sujet logique du VInf se place devant le verbe *faire* (*il la fait rire*).

Les verbes supports

Ce sont des verbes comme *faire, donner, avoir, mettre*, etc. qui se combinent avec un nom, un adjectif ou un GP pour construire une **forme complexe fonctionnellement équivalente à un verbe**. On parle parfois, pour désigner ces ensembles, de **locutions verbales**. *résumer qqch / faire le résumé de qqch / le résumé de qqch*.

Les constructions attributives

La fonction attribut

L'attribut du sujet est le deuxième constituant d'un GV $\rightarrow V + X$ dont le verbe introducteur est le V être ou un verbe d'état susceptible de lui être substitué. C'est un prédicat qui exprime une caractérisation du sujet.

Les attributs du sujet

En général, c'est le deuxième constituant du GV (cf. ci-dessus). Il a donc la même position structurale qu'un COD. Il se différencie du COD par :

- la variété des parties du discours susceptible de jouer le rôle d'AS
- la nature des V susceptibles de se construire avec un AS
- le type de rapport prédicatif qui unit le sujet et l'AS (marqué par l'accord)

Formes de l'attribut du sujet :

Sa forme prototypique est l'adjectif (il s'accorde avec le sujet et se pronominalise en *le*, avec une proforme *tel(le)*). Les autres catégories susceptibles de jouer le rôle d'AS sont :

- le participe passé adjectivé
- un nom seul
- un GN
- pronom
- relative substantivale
- groupe prépositionnel
- adverbe
- construction infinitive
- circonstancielle temporelle ou hypothétique

Les verbes attributifs :

- les verbes **essentiellement attributifs**
- les verbes **occasionnellement attributifs**

L'interprétation sémantique des AS :

Le verbe être fonctionne comme une copule, c'est-à-dire comme le marqueur du rapport prédicatif que l'AS entretient avec le sujet : c'est un élément purement relationnel.

- Il porte les marques flexionnelles du verbe.
- Il forme avec l'AS un groupe prédicatif sémantiquement et syntaxiquement équivalente à un verbe ordinaire.

L'AS exprime :

- une propriété inhérente, l'état ou le statut du sujet (adjectif, nom, GP)
- l'identité du sujet comme occurrence d'un type (GN avec déterminant = article indéfini)
- une relation d'équivalence référentielle (GN avec déterminant = article défini)

Les attributs du complément d'objet

GV $\rightarrow V + COD + ACO$

Il a une double propriété :

- ce n'est pas un constituant interne du GN COD : il n'est pas compris dans la pronominalisation du COD.
- il entretient avec le COD le même rapport que le sujet avec son attribut. On peut poser « COD est ACO ».

Mode, temps et aspect

Les modes du verbe

Modes personnels (MP) : Indicatif (avec capacité étendue à situer le procès dans le temps), subjonctif (capacité moindre à situer dans le temps), impératif (désignation partielle des personnes et essentiellement tourné vers le futur).

Modes impersonnels (MI) : Infinitif, participe. C'est le verbe personnel dont ils dépendent ou le contexte qui assurent le repérage dans le temps. Le gérondif est traité avec le participe présent, mais il se rapproche de l'adverbe.

Les temps du verbe

il faut différencier le temps dénoté et le **temps verbal**, qui ne coïncident pas toujours (*Je serais heureuse, si tu venais*). Le temps du procès (T') est repéré en fonction du moment de l'énonciation (T₀).

L'aspect verbal

Le procès peut être envisagé chronologiquement, par rapport à T₀, ou en lui-même, sous l'angle de son déroulement interne.

On peut distinguer les aspects :

<u>Accompli / inaccompli</u> : oppositions formes simples / formes composées, à tous les modes	formes simples / composées
<u>perfectif / imperfectif</u> : se manifeste surtout par le sens du verbe (chercher - trouver)	sens du verbe
<u>sécant / non-sécant</u> : l'aspect sécant marque un procès envisagé de l'intérieur et sans limites, l'aspect non-sécant un procès situé de façon globale par rapport au repère temporel	imparfait / passé simple
<u>inchoatif / terminatif</u> : ces deux aspects se situent à l'intérieur des limites du procès. L'inchoatif marque le début du procès, le terminatif sa fin. Certains verbes intègrent l'inchoatif	périphrases verbales : <i>se mettre à, finir de</i> , etc. et verbes en <i>-iser</i> (inchoatifs)
<u>semelfactif / itératif</u> : l'aspect semelfactif indique un procès unique, et l'itératif un procès répété.	Complément de temps, sens du verbe (préfixation en <i>re-</i>)
<u>aspect progressif</u> (corrélé aux verbes imperfectifs) : souligne l'aspect de développement progressif de l'action	<i>aller + participe présent, être en train de</i>

L'Indicatif

L'indicatif est un mode personnel et temporel. C'est le mode de l'actualisation du procès grâce à sa richesse en indications temporelles. Il comporte cinq formes simples et cinq formes composées leur correspondant. Formes simples, formes composées, quelques formes surcomposées. Les formes simples et les formes composées semblent symétriques : les premières expriment l'aspect non-accompli, les autres marquent l'aspect accompli ou indiquent l'antériorité par rapport à la forme simple correspondante.

Le présent de l'indicatif

Le présent a une relation privilégiée avec l'époque présente, mais il peut aussi situer les procès dans n'importe quelle époque. Ces multiples valeurs temporelles s'expliquent par la vacuité sémantique du présent de l'indicatif.

☞ Comme forme simple, le présent de l'indicatif permet de saisir le procès en cours de déroulement, sans préjuger de sa délimitation ou de sa durée.

Les différentes valeurs temporelles d'un énoncé au présent

...

Le passé composé

C'est la forme composée symétrique au présent : il marque l'aspect accompli et l'antériorité par rapport au présent. Valeurs :

Accompli du présent

Antérieur du présent

Temps du passé

Le passé simple

Il situe le procès dans le passé, et en donne une vision synthétique et compacte en l'envisageant, à la différence de l'imparfait, comme un « noyau indivis », non-sécant. Avec le passé simple, on perçoit le procès comme nettement délimité dans son déroulement et orienté vers son terme final. La durée du procès est donc plus ou moins longue, mais toujours délimitable.

L'imparfait de l'indicatif

L'imparfait dénote un procès situé hors de l'actualité de l'énonciateur : il prend une valeur temporelle quand le procès est décalé dans le passé, et une valeur modale quand il est envisagé comme possible hors de l'univers réel. A la différence du passé simple, il exprime l'aspect sécant du procès : celui-ci est perçu « de l'intérieur », dans son déroulement.

Valeurs :

Imparfait descriptif et passé simple narratif

Imparfait narratif : Le 1^{er} septembre 1939, les troupes allemandes envahissaient la Pologne.

Imparfait de perspective ou de rupture

Imparfait d'habitude

L'imparfait dans le discours indirect

Imparfait hypocoristique (« enfantin »)

Valeurs modales de l'imparfait

Quand la partie virtuelle du procès à l'imparfait est privilégiée, « elle laisse ouvertes toutes les possibilités ».

L'imparfait d'« imminence contrariée », Imparfait de politesse...

Le plus-que-parfait et le passé antérieur

Ils possèdent deux valeurs de bases, en marquant soit l'aspect accompli, soit l'antériorité par rapport à la forme simple correspondante, et souvent ces deux aspects en même temps.

Le plus-que-parfait exprime l'accompli ou il marque l'antériorité.

Le passé antérieur est d'un emploi plus restreint et, comme le PS, réservé à la langue écrite. Il est rarement employé en proposition indépendante, et seulement pour marquer l'aspect accompli, en présentant globalement le procès passé.

Le futur simple

Le futur situe le procès postérieurement au moment de l'énonciation. Il est donc envisagé avec une certaine part d'incertitude et d'hypothèse, d'où ses valeurs modales. Avec le futur simple, l'incertitude est minimale.

Valeurs temporelles du futur simple

Valeurs modales du futur simple

Elles sont toujours associées à l'avenir. La phrase assertive au futur est neutre ; c'est le contexte et la situation d'énonciation qui permettent de spécifier l'acte de langage accompli par l'usage du futur.

futur injonctif (moins strict que le futur), avec Sujet = 2^{ème} personne

futur de promesse : le futur de l'indicatif engage P1 locuteur / P2 allocutaire

futur prédictif : dans les prophéties

futur d'atténuation : joue sur l'incertitude liée à l'avenir (*Je vous dirai que ...*)

futur d'indignation concernant un procès envisagé comme possible dans le futur (phrases interrogatives ou exclamatives)

futur de conjecture ou de supposition : hypothèse sur un procès contemporain non avéré.

Le futur, dans ses différentes valeurs, est concurrencé par différents auxiliaires ou périphrases verbales

Il s'agit de *aller* + Vinf., *être sur le point* de Vinf., *devoir* et *pouvoir* + Vinf. Dans l'expression de la possibilité et de la probabilité.

Le futur antérieur

Comme forme composée, il exprime l'aspect accompli dans le futur (avec un repère temporelle fourni dans une proposition au futur ou dans un CC de temps) ou l'antériorité par rapport au futur simple correspondant, dans une structure principale - subordonnée.

Il peut aussi exprimer une supposition qui porte sur le passé, mais qui n'est pas encore vérifiée : il correspond alors au passé composé (*Elle a manqué son train* → *Elle aura manqué son train*)

Le conditionnel

On distingue le conditionnel présent (forme simple) et le conditionnel passé (forme composée). Le conditionnel présent est formé par l'adjonction de la désinence de personne de

l'imparfait à la marque temporelle du futur, *-r-*. Cette formation s'accorde avec le réseau de relations et les emplois du conditionnel : il peut marquer le futur et s'emploie souvent en corrélation avec un temps du passé.

Le conditionnel temporel : le conditionnel peut exprimer un futur vu à partir d'un moment du passé, dans des structures où apparaît la nécessité d'une concordance des temps.

Le conditionnel modal : Alors que le futur modal réduit la part d'incertitude liée à l'avenir, le conditionnel la renforce : il présente le procès avec une surcharge d'hypothèse.

Le conditionnel et l'hypothèse

Sa valeur fondamentale se manifeste le plus nettement en corrélation avec l'expression d'une hypothèse, le plus souvent formulée dans une subordonnée introduite par *si*. Il indique, selon le contexte, le potentiel ou l'irréel. Alors, l'opposition entre conditionnel présent et conditionnel passé est chronologique : le présent exprime une possibilité dans le présent ou l'avenir, et le passé une possibilité (non réalisée) dans le passé. Dans une structure hypothétique en *si*, le présent s'emploie avec une principale à l'imparfait, et le passé avec le plus-que-parfait.

Note : Potentiel et irréel

Suivant la grammaire latine, on oppose le potentiel (expression d'une possibilité) à l'irréel. Ils s'expriment tous deux en français par le conditionnel présent. Son interprétation dépend du point de vue du locuteur.

Potentiel : le locuteur considère le procès comme possible, bien que ses conditions de réalisation ne soient pas encore remplies. Cette interprétation est privilégiée si rien dans le contexte ne met en cause la réalisation du procès.

Irréel : L'énoncé dénote un état du monde possible, mais qui est ou a déjà été annihilé par le réel : le locuteur sait que le procès n'est pas présentement réalisable dans le monde réel, ou qu'il ne s'est pas réalisé dans le passé.

Le conditionnel passé exprime l'irréel du passé.

Le Subjonctif

Définition

Définition morphologique

C'est un mode **personnel** et « **temporel** » : il comporte officiellement **quatre temps** : présent, passé, imparfait, plus-que-parfait (= « conditionnel passé deuxième forme »), dont seuls les deux premiers sont véritablement utilisés en français moderne. L'imparfait et le plus-que-parfait ne sont plus utilisés que dans la langue littéraire et ont perdu leur sémantisme particulier, qu'ils conservaient encore en langue classique.

Caractérisation fonctionnelle

Il s'emploie le plus souvent dans une **proposition subordonnée** (complétive, relative ou circonstancielle), et plus rarement en **proposition indépendante**.

Définition sémantique

Selon G. Guillaume, on emploie le subjonctif chaque fois que l'interprétation l'emporte sur la prise en compte de l'actualisation du procès, lorsque s'interpose entre le procès et sa verbalisation l'écran d'un acte psychique qui empêche le procès d'aboutir à son actualisation totale, lorsque celui-ci est le premier sujet de la phrase.

Le subjonctif en phrase indépendante ou principale

Phrase injonctive

En français moderne, le subjonctif apparaît principalement dans des phrases indépendantes de type injonctif. Dans la phrase injonctive, il supplée l'impératif aux personnes où il n'existe pas.

Phrase exprimant un souhait

Beaucoup de ces expressions figées appartiennent au discours religieux.

Phrase exprimant une supposition

Le présentatif *soit* s'emploie dans un discours didactique. Dans une phrase exclamative, l'hypothèse envisagée est rejetée par le locuteur (*Moi, que je fasse une chose pareille !*). Dans cet emploi, le subjonctif est concurrencé par l'infinitif, et même par le futur ou le conditionnel.

Affirmation polémique

En langue soutenue : *Je ne sache pas que* introduit ou appuie une affirmation polémique.

Le subjonctif en proposition subordonnée

Le subjonctif en subordonnée complétive

Mode obligatoire selon

- la *place de la complétive* : subjonctif obligatoire quand complétive en tête de phrase
- la *classe sémantique du verbe, du nom ou de l'adjectif dont dépend la complétive* : verbes exprimant une volonté ou un sentiment, noms et adjectifs de même sens que ces verbes, adjectifs exprimant la possibilité, la nécessité, le doute ou le sentiment appartenant à des constructions impersonnelles ou personnelles : *Il est possible qu'il vienne / Pierre est heureux que tu viennes.*

Choix du mode

- le verbe de la principale est un verbe polysémique dont le sens varie selon que sa complétive est à l'indicatif ou au subjonctif (ex : *dire*)
- le verbe de la principale est un verbe d'opinion dans une phrase interrogative ou négative. Le choix existe alors entre subjonctif présent et futur (ou conditionnel). Le choix du subjonctif met alors l'accent sur l'interprétation du procès subordonné et suspend sa valeur de vérité, contrairement à l'indicatif.
- le verbe de la principale est un modalisateur comme *sembler* : le subjonctif fait alors percevoir le procès comme envisagé subjectivement.

Le subjonctif en subordonnée circonstancielle

Le choix du mode n'est pas possible : il est imposé par le sémantisme de la subordonnée ou de la conjonction de subordination.

Le subjonctif en subordonnée relative

On a généralement le choix entre le subjonctif et l'indicatif, selon la nuance à exprimer (*Je cherche un vélo qui ait/a un guidon rouge* : à l'indicatif, on présuppose l'existence de ce vélo, pas au subjonctif).

L'emploi des temps du subjonctif

Seuls le présent et le passé sont utilisés en français courant moderne. Le subjonctif n'apporte donc plus d'indication temporelle, hors l'antériorité liée aux formes composées et à l'idée d'accompli qu'elles apportent.

Présent et passé du subjonctif

Le présent donne un aspect non accompli au procès, et le passé un aspect accompli.

En proposition indépendante ou principale : Le subjonctif présent situe le procès dans le présent ou dans l'avenir ; le subjonctif passé complète l'impératif passé pour marquer l'ordre et situe l'accomplissement du procès dans l'avenir.

En proposition subordonnée : le procès exprimé au subjonctif est repéré par rapport au verbe principal. procès simultané ou postérieur au fait dénoté par le verbe principal ; le passé marque l'antériorité par rapport au procès dénoté par le verbe principal ou dénote l'accompli.

Imparfait et plus-que-parfait du subjonctif

En français moderne, ils ont été supplantés par le présent et le passé du subjonctif dans l'expression de leurs valeurs temporelles, et par le conditionnel dans celle de leurs valeurs modales. Dans la langue classique on trouve ces temps :

En proposition indépendante ou principale : Ces deux temps se rencontrent aujourd'hui surtout dans des expressions figées (*Plût à Dieu que ...*).

En proposition subordonnée : Ces deux temps s'emploient en corrélation avec un verbe principal à un temps du passé, qui leur fournit un repère temporel. L'imparfait correspond alors au présent et le plus-que-parfait au passé, dans leurs emplois.

Dans les systèmes hypothétiques : Ces deux temps étaient couramment utilisés en ancien français dans les systèmes hypothétiques. Ils y ont progressivement été remplacés par le conditionnel, associé à des temps de l'indicatif.

L'Impératif

➤ Morphologie

L'impératif est un mode personnel et non temporel qui est restreint en personnes, qui est essentiellement tourné vers l'avenir. Il ne comporte que P2, P4 et P5. Il est donc complété dans la phrase injonctive par le subjonctif, dans des indépendantes introduites par *que*, pour les autres personnes.

On distingue *l'impératif présent* (formes simple) et *l'impératif passé* (forme composée) qui est la forme accomplie de l'impératif. L'impératif peut théoriquement être mis au passif, mais il s'agit de tournures très rares, étant donné le sémantisme propre à ce mode.

Conjugaison : généralement la même qu'à l'indicatif présent, sauf pour les verbes en *-er* (et verbes du type *ouvrir* et *cueillir*) auxquels on enlève le *-s* à P2. Les verbes *être*, *avoir*, *savoir* et *vouloir* empruntent la base de leur infinitif au subjonctif présent. Donc, l'impératif passé emprunte ses formes au subjonctif passé, moins le *-s* à P2 à l'auxiliaire *avoir*.

➤ Syntaxe

Le verbe à l'impératif s'emploie sans GN sujet. C'est donc la désinence verbale qui désigne celui-ci (qui est d'ailleurs le destinataire de l'énoncé). Le GV qui forme la phrase à lui seul peut être complété par un GN mis en apostrophe, qui indique la personne visée par le locuteur.

Les pronoms personnels compléments se placent tous après le verbe à l'impératif positif. Le pronom réfléchi d'une forme pronominale est aussi postposé. Mais si le verbe à l'impératif est accompagné de termes négatifs, les pronoms clitiques gardent leur place habituelle. (*Ne me quitte pas !*)

➤ Valeurs modales

Il a une valeur fondamentalement **directive** (ordre, exhortation, conseil, suggestion, prière ...). Dans une phrase négative, il exprime la **défense**. L'impératif peut aussi exprimer une **demande polie**, qui est souvent manifestée au moyen de *veuillez*.

Dans une **phrase complexe** comportant deux propositions juxtaposées ou coordonnées, la proposition à l'impératif prend une valeur particulière, selon la relation logique qu'elle entretient avec l'autre proposition, qui contient le plus souvent un verbe au présent ou au futur de l'indicatif, qui peut donner la conséquence de l'action exprimée par l'infinitif : on a alors une variante du **système hypothétique** de base. Si P₂ a une tournure négative, les deux propositions peuvent entrer en **relation de concession** (l'hypothèse exprimée par P₁ avec V impératif n'a pas d'influence sur le procès exprimé par P₂).

➤ Valeurs temporelles et aspectuelles

L'impératif présent situe le procès dans l'avenir, à un moment postérieur à T₀. Il peut aussi exprimer un ordre ou un conseil valable pour tous les temps (proverbes)

L'impératif passé est peu employé. Il exprime un procès achevé à un moment futur, qui est souvent exprimé par un complément circonstanciel de temps ou une proposition circonstancielle.

L'Infinitif

➤ Infinitif présent et infinitif passé

L'infinitif présent envisage l'action en cours de réalisation. Quand l'infinitif est en construction dépendante, il peut entretenir deux sortes de relations chronologiques avec le verbe principal :

- l'action dénotée par l'infinitif est **simultanée à l'action principale ou postérieure à l'action principale.**

L'infinitif passé, qui exprime l'accompli, peut indiquer une relation temporelle d'antériorité à n'importe quelle époque.

➤ Les emplois de l'infinitif

L'infinitif est la forme nominale du verbe. Mais il conserve un statut verbal. On considérera plusieurs situations :

- L'infinitif est le noyau verbal d'une phrase

L'infinitif est le noyau verbal d'une phrase indépendante

Ne concerne que les verbes à l'infinitif présent. Dans les **phrases déclaratives : infinitif de narration** (*Et les grenouilles de se plaindre ...* : jugé familier au XVII^{ème} siècle), qui s'inscrit dans une séquence d'actions en se rattachant à la phrase précédente par *et*.

Dans **une phrase interrogative**, sans sujet exprimé : infinitif **délibératif**. Le sujet est le locuteur ou un agent indéfini générique.

L'infinitif exclamatif sert à exprimer un sentiment vif : le sujet s'il est exprimé, entre dans une construction segmentée, dans une forme tonique sui c'est un pronom personnel.

L'infinitif peut exprimer un ordre ou un conseil. Il est alors équivalent à un **impératif**. Le sujet est celui qui lit l'énoncé.

Le verbe d'une proposition subordonnée peut se mettre à l'infinitif

La **proposition subordonnée infinitive** : elle est complément d'un verbe appartenant à une série limitée : *faire, laisser*, verbes de perception, verbes causatifs de mouvement (*emmener, envoyer, conduire ...*) et elle doit avoir un sujet propre, différent de celui du verbe principal.

L'infinitif peut également entrer dans une **interrogative indirecte** (*je ne sais où aller*) ou dans une **subordonnée relative** (*Je cherche un endroit où m'installer*) ; dans ces deux cas, le sujet du verbe à l'infinitif est coréférentiel à celui de la principale, ou générique.

Emploi en corrélation avec un semi-auxiliaire

Quand l'infinitif suit un auxiliaire aspectuel, il entretient avec celui-ci les mêmes rapports que le participe passé avec les auxiliaires *être* et *avoir* : il forme avec lui le centre du groupe verbal. Le semi-auxiliaire supporte alors les marques temporelles, personnelles, aspectuelles, etc. et le verbe à l'infinitif porte le sémantisme du procès. C'est lui qui opère les sélections de sujet et de compléments.

- L'infinitif est le centre d'un groupe ayant une fonction nominale

Il peut alors exercer toutes les fonctions du groupe nominal. Cependant, quelque soit la fonction nominale du groupe, l'infinitif garde à l'intérieur de celui-ci, les propriétés du verbe : passivation et pronominalisation possibles, complémentation, négation, etc.

- L'infinitif, précédé d'un déterminant, fonctionne comme un nom véritable

Participe et Gérondif

Le **participe présent** connaît deux emplois :

- le *participe présent* et *l'adjectif verbal* : le participe «participe » à la fois du verbe et de l'adjectif. Le participe présent garde des propriétés verbales alors que l'adjectif verbal constitue une sous-classe des adjectifs qualificatifs.

- le *gérondif* (adverbe verbal) : *en* + participe présent. Il joue le rôle d'un complément circonstanciel et possède certaines propriétés des adverbes.

Le **participe passé** possède des emplois verbaux (notamment dans les formes composées du verbe) et des emplois adjectivaux.

Participe présent et adjectif verbal

Ils peuvent tous deux exercer les fonctions de l'adjectif qualificatif : épithète, apposé, ou attribut du COD. Mais seul l'adjectif verbal peut être attribut du sujet et seul le participe présent peut être le noyau verbal d'une proposition subordonnée participiale. Le participe présent épithète équivaut à une subordonnée relative comportant le verbe conjugué. Il est toujours invariable. L'adjectif verbal ne peut recevoir de compléments verbaux, mais seulement des compléments de l'adjectif (adverbes notamment). Il est variable en genre et en nombre, au même titre que l'adjectif qualificatif.

Le gérondif

Il est formé par le participe présent précédé de *en*. Il est **invariable** et peut recevoir les **compléments** du verbe. Il remplit la **fonction d'un complément circonstanciel** de manière, de moyen, de temps, de cause, de condition ou d'opposition.

Le participe passé

Il participe également du verbe et de l'adjectif : il est variable en genre et en nombre, à la différence du participe présent.

Le participe passé possède une forme simple (*chanté, venu*) et une forme composée (*ayant chanté, étant venu*).

➤ La forme simple du participe passé.

Valeurs verbales :

Elle sert à former avec les auxiliaires *avoir* et *être* les temps composés des verbes. Passivation du verbe : *être* + participe passé d'un verbe transitif.

Comme le participe présent, le participe passé peut constituer le centre d'une proposition subordonnée participiale. Il correspond alors à une forme active ou passive, et exprime l'antériorité par rapport au verbe de la principale, ou simplement l'aspect accompli (*le moment venu*)

Valeur adjectivale :

Employé sans auxiliaire, le participe passé peut jouer le rôle d'un adjectif qualificatif.

➤ La forme composée du participe passé.

Elle est constituée de l'auxiliaire *avoir* ou *être* au participe présent, suivi de la forme simple du participe passé : *ayant chanté, ayant fini, étant allé, étant parti* ... Il s'emploie **comme noyau verbal** d'une subordonnée participiale ou dans une fonction **épithète**. Dans tous les cas il garde un statut verbal qui détermine ses valeurs sémantiques. A l'actif il exprime l'accompli, au passif l'état résultant de l'achèvement du procès, et dans les deux cas l'antériorité par rapport au verbe principal.

L'Adjectif et le groupe adjectival

Adjectifs qualificatifs et adjectifs relationnels

attribut du sujet ou de l'objet : l'adjectif est relié à un terme recteur par l'intermédiaire d'un verbe

épithète : l'adjectif appartient au GN, comme modificateur facultatif du nom. C'est normalement la seule fonction que peut occuper l'adjectif relationnel.

apposé ou détaché : l'adjectif se rapporte à un GN dont il est séparé par une intonation (à l'oral) ou une virgule (à l'écrit).

L'ensemble de ces propriétés définit la classe des **adjectifs qualificatifs**.

Sémantiquement, ils **indiquent une caractéristique, essentielle ou contingente, du terme auquel ils se rapportent** et sont alors dits **gradables**. Contrairement aux noms ordinaires, les adjectifs qualificatifs **renvoient à des propriétés**, c'est-à-dire à des concepts exclusivement descriptifs **dépourvus d'autonomie référentielle**.

La classe des **adjectifs relationnels**, très productive, ne s'emploie normalement **qu'en fonction d'épithète**. Ces adjectifs immédiatement postposés au nom sont dits relationnels parce qu'ils indiquent une relation, par définition **non gradable**, avec le référent dont ils sont dérivés. **ne se coordonnent pas avec des adjectifs qualificatifs et se transposent aisément dans la catégorie des adjectifs qualificatifs**.

Les classes morphosyntaxiques de l'adjectif

Adjectif **simple**, adjectif **complexe** : construit **par dérivation** ou **par composition**

Les degrés de signification des adjectifs qualificatifs

Les degrés d'intensité : L'intensité faible, L'intensité moyenne, L'intensité élevée

Les degrés de comparaison

Le comparatif

le **comparatif de supériorité**, le **comparatif d'égalité**, le **comparatif d'infériorité**. Le **complément du comparatif** est l'élément qui constitue le point de référence de la comparaison. Il est introduit par la conjonction *que* et par la préposition *à* après *supérieur*, *inférieur*, *antérieur* et *postérieur*.

Le superlatif relatif

Il peut être dit de supériorité ou d'infériorité, l'égalité étant exclue par définition. Ces deux formes sont constituées de l'adjectif au comparatif de supériorité ou d'infériorité précédé généralement de l'article défini, du déterminant possessif ou de la forme *de* (*Cet article est ce que j'ai trouvé de moins cher*).

Le groupe adjectival

Comme mot-tête d'un GAdj., l'adjectif qualificatif peut être complété par différents types de modificateurs. On peut en distinguer trois grands types :

La modification par un adverbe, les compléments prépositionnels, les compléments propositionnels

La Préposition et le groupe prépositionnel

La préposition est une partie du discours invariable qui appartient à la catégorie générale des **mots de relation**. Elle sert à **relier des termes pour les intégrer dans une construction plus vaste**.

Les classes morphologiques de prépositions

Les prépositions simples :

Elles comprennent un grand nombre de formes **directement héritées du fond latin** (*à, de, dans, par, outre*, etc.) **ou issues par conversions d'autres catégories** : adverbes (*devant, derrière*, etc.) adjectifs (*sauf, plein*, etc.), noms (*côté, question*, etc.), et surtout participes passés (*vu, excepté, hormis*, etc.) et présents (*moyennant, durant, suivant*, etc.). Dans ce cas, la construction prépositionnelle recouvre une ancienne construction participiale (cf. possibilité de postposer la préposition / participe au « sujet » : *sa vie durant*).

Les locutions prépositionnelles :

Elles sont souvent issues du figement :

- d'anciens GP dont le nom était lui-même développé par un autre GP (ex : (*à*) *faute de* grives, on mange des merles ; *à force de, par rapport à, à côté de, au lieu de*, etc.). La lexicalisation se repère par l'impossibilité de modifier le nom appartenant à la locution prépositionnelle : *A l'aide de* cet instrument / *Avec l'aide si efficace de Paul*.
- d'adverbes à complément prépositionnel (*loin de, conformément à*, etc.)
- des propositions participiales (*abstraction faite de, compte tenu de*, etc.)

La syntaxe des prépositions

Ce regroupement fait de la préposition le **mot-tête d'un groupe prépositionnel** dont le second constituant est un groupe nominal ou un terme équivalent. La fonction du GP varie selon le type de relation syntaxique entretenue avec un ou plusieurs autres constituants de la construction ou il figure.

La sémantique des constructions prépositionnelles

En plus de leur **sens fondamentalement relationnel**, les prépositions ont une **charge sémantique propre** qui se combine avec le **sémantisme des constituants qu'elles mettent en relation** : ainsi, *avec* peut indiquer l'instrument, l'accompagnement, la participation, la manière, la matière, etc.

Si le **sens de certaines propositions est relativement stable** et aisément identifiable (*grâce à, dans, sur, sous, à côté de*, etc.), d'autres présentent une gamme d'interprétations tellement diversifiée qu'il semble vain de leur associer un sens de base commun à tous leurs emplois. C'est le cas des trois prépositions les plus fréquentes en français : **à, de et en**, que l'on qualifie parfois de «**sémantiquement vides**».

Mais l'emploi de ces prépositions **dépend essentiellement des rapports inférables à partir des sémantismes respectifs de l'élément recteur du GP et du nom-tête de ce groupe**. Plus généralement, la présence d'une préposition, sa spécificité ou son alternance avec d'autres prépositions constituent une caractéristique lexicale déterminante pour les verbes transitifs indirects et les adjectifs à compléments.

L'Adverbe

Une catégorie grammaticale hétérogène

Adverbes = catégorie résiduelle où on classe généralement les termes invariables qui ne sont ni des prépositions, ni des conjonctions, ni des interjections. Critères :

invariabilité

caractère généralement facultatif

dépendance par rapport à un autre élément de la phrase

Les constructions syntaxiques de l'adverbe

adverbes fonctionnant comme équivalents d'une phrase ou d'une proposition (ou comme son noyau prédicatif) : marques des actes illocutoires de l'acquiescement ou de la dénégation (*oui / non*), et d'autres adverbes se prêtant à cet emploi grâce à l'ellipse totale ou partielle du reste de la phrase (*certainement, peut-être, certes, volontiers, etc.*)

adverbe fonctionnant comme complément circonstanciel (cf. la phrase simple). A interprétation sémantique invariante, la mobilité de l'adverbe circonstanciel est conditionnée. Il ne se trouve jamais entre un verbe et son auxiliaire.

comme élément introducteur d'une phrase, l'adverbe peut en marquer le type (*Comme il est beau !* ; on peut également classer *où, quand, comment, etc.* dans les adverbes interrogatifs). Les phrases négatives sont marquées par l'insertion de l'adverbe *ne*, souvent accompagné de *pas, point, jamais, plus, etc.* avec lesquels il forme des locutions adverbiales.

adverbe directement placé devant l'adjectif ou l'adverbe qu'il modifie

adverbe placé directement devant le pronom, le GN, le GP ou la proposition subordonnée qu'il modifie

adverbe mobile à l'intérieur du GV dont il modifie le verbe : après le verbe ou son complément

L'interprétation sémantique des constructions adverbiales

indication de degré, modification d'une expression quantifiée, modification d'un procès verbal, modification d'un rapport de caractérisation, modification globale de la phrase ou de l'énoncé, emploi « scénique » (*ici, hier, ...*), en commentaire phrastique (ou prédicats de phrase) : (*probablement, peut-être, etc.*) (*heureusement, paradoxalement, etc.*), en commentaire énonciatif : pour modaliser l'acte même de l'énonciation (*franchement, sérieusement, honnêtement, etc.*), marque d'une propriété globale de la phrase, indication du type de phrase, adverbes dits « de liaison » : jouent le rôle de connecteurs sémantico-logiques (*c'est pourquoi, en effet, ainsi, aussi...*), adverbes imposant une orientation argumentative, adverbes de balisage textuel,

La morphologie des adverbes

Ils sont invariables sauf :

- *tout* qui s'accorde avec l'adjectif au féminin à initiale consonantique (*ils sont tout ridés / elles sont toutes ridées*)

- l'adjectif à valeur adverbiale *seul(e)* antéposé au sujet comme marqueur argumentatif d'exclusivité (*Seule la France a autant de vins différents*)

- quelques adjectifs adverbialisés qui s'accordent parfois avec l'adjectif qu'ils modifient : *des roses fraîche(s) écloses, des fenêtres grand(es) ouvertes.*

L'emploi adverb(i)al des adjectifs

Beaucoup d'adjectifs forment des adverbes par conversion lorsqu'ils sont employés après un verbe (*manger léger, voter socialiste*).

L'adverbe et les autres catégories grammaticales

Comme les autres parties du discours, l'adverbe peut être transféré dans une autre classe grammaticale :

- adjectifs : *bien, mal, avant*, etc. (*un type bien, le siège avant* ...) en restant invariables.
- noms : adverbes de temps ou de lieu en complément du nom ou du verbe, ou encore comme sujet pour désigner des espace ou des portions temporelles : *les gens d'ici, ça ne date pas d'hier, il y a loin de la coupe aux lèvres*, etc.
- déterminants complexes : formés d'un adverbe de quantité + *de* (*peu de, plus de*, etc.)
- pronoms indéfinis quantificateurs : adverbes employés absolument : *beaucoup étaient en retard*, etc. (cf. le Groupe nominal, 5.7.1)

Le groupe adverbial

Les types de phrase

Types énonciatifs (obligatoires)

Ils correspondent aux trois actes fondamentaux du langage

- déclaratif (assertif) : énoncer quelque chose
- interrogatif : questionner
- impératif (injonctif) : acte d'intimation

Type logique positif/négatif

Par la négation, renversement sémantique de l'énoncé. Fonction logique (?)

Types de réarrangements syntaxiques

Réarrangement syntaxique de la phrase neutre à des fins communicatives

- Passif
- Emphatique (mise en relief)
- Impersonnel (*il* impersonnel)

Type exclamatif

Correspond à la fonction expressive du langage. Subjectivité du locuteur.

L'interrogation

Demande d'information adressée à un locuteur

- Interrogation totale porte sur l'ensemble de la question (par intonation ; par inversion simple ou complexe (reprise par un pronom personnel))
- Interrogation partielle porte sur une partie de la phrase

L'exclamation

Exprime le sentiment du locuteur à l'égard du contenu de son énoncé. Procédés : une seule intonation pour la phrase ; une phrase incomplète ou anormale ; inversion du sujet ; usage de mots exclamatifs (adverbes *que, combien, comme*, déterminant *quel*, pronom interrogatif *qu'est-ce qui*)

L'injonction

Le locuteur veut agir sur l'interlocuteur pour obtenir de lui un certain comportement (fonction conative du langage)

- Impératif
- Subjonctif
- Phrase nominale
- Phrases déclaratives
- Phrases interrogatives

La négation

- négation totale ou partielle
- négation exceptive ou restrictive : *Martin n'aime pas que le cinéma*

L'emphase

- accent d'insistance à l'oral

- dislocation : un constituant est détaché en tête ou en fin de phrase
- l'extraction : *c'est...qui/que* (phrases clivées ou pseudo-clivées (*ce que j'aime, c'est...*))
./..

Passif

Renversement d'une construction active de phrase avec COD

Impersonnel

- verbes impersonnels (seuls ou en locution)
- constructions impersonnelles

Phrases atypiques

- à présentatif : *c'est mon mari, voici Paul qui vient...*
- phrases nominales
- incises et incidentes
- interjections
- apostrophes

Juxtaposition et coordination

La juxtaposition et la coordination s'opposent à la subordination par le mode de jonction fondamentalement parataxique qu'elles établissent entre des propositions ou des constituants de proposition : aucun rapport de dépendance syntaxique n'est établi entre ces éléments conjoints, qui appartiennent à la même classe grammaticale.

La coordination se distingue de la juxtaposition par la présence d'un ou plusieurs outils de jonction entre les éléments conjoints (« conjonctions de coordination ») ; on peut décrire la juxtaposition comme une coordination à la fois asyndétique (effacement de la marque de relation) et implicite (le rapport sémantique entre les éléments conjoints n'est pas spécifié).

La juxtaposition

La juxtaposition peut combiner des propositions mais aussi des syntagmes ou des mots ayant la même fonction (sujet, compléments, attributs, appositions, épithètes). En l'absence d'élément relateur, la démarcation entre les segments conjoints est marquée par la ponctuation : virgules, mais aussi point virgule et deux points.

La coordination

Les constructions coordonnées

Il y a coordination lorsque deux unités grammaticales de même niveau et assurant la même fonction syntaxique sont reliées par une conjonction de coordination. C'est l'absence de dépendance syntaxique entre les éléments reliés qui la distingue de la subordination.

La coordination de propositions et de phrases

Une proposition peut normalement être coordonnée avec une proposition de même type (indépendante, principale, subordonnée) à une double condition : on ne peut coordonner des subordonnées conjonctives à un mode différent ; une proposition coordonnée doit pouvoir être interprétée comme un apport cohérent par rapport aux contenus (sémantiques) explicites et implicites de ce qui précède ; sont exclues les adjonctions tautologiques ou contradictoires

La coordination de mots et de groupes de mots

Et et *ni* coordonnent pratiquement tous les constituants de rang inférieur à la phrase. Cet usage est plus contraint pour *ou* et *mais*, rare pour *donc* et *car*, impossible pour *or*.

Les termes coordonnants

Le lien de coordination est assuré par des conjonctions dont c'est le rôle quasi exclusif (conjonctions de coordination : *et*, *ni*, *ou*, *mais*, *car*, *or*) et par une série d'adverbes et locutions adverbiales de liaison (ou conjonctifs, ou coordinatifs) qui marquent divers rapports argumentatifs (*ainsi*, *aussi*, *en effet*, *par conséquent*, *d'ailleurs*, etc.) ou qui assurent le balisage de la progression textuelle (*d'abord*, *ensuite*, *enfin*, etc.).

La subordination

Les propositions subordonnées

La subordination est une **relation asymétrique de dépendance** entre une proposition dite subordonnée et une proposition dite principale dans laquelle la première joue le rôle d'un constituant. Comme **constituant de la principale**, la subordonnée est donc incluse dans cette dernière.

En vertu du principe de **récurtivité**, une subordonnée peut elle-même régir une autre subordonnée, à l'égard de laquelle elle joue le rôle de principale.

La structure de la phrase élémentaire comportant un et un seul GV dont le noyau est un verbe, il y a dans une phrase complexe **autant de propositions qu'il y a de verbes**.

Les marques de la subordination

Formellement, la subordination est généralement indiquée par la présence d'un terme introducteur. On distinguera :

- les subordonnées introduites par une **conjonction de subordination** : celle-ci n'a jamais de fonction à l'intérieur de la subordonnée, qui est dite **conjonctive**. Cela concerne les subordonnées complétives notamment, c'est-à-dire introduites par *que* (ou autres locutions conjonctives) et jouant le rôle de complément du verbe de la régissante, et les « interrogatives indirectes » introduites par *si*. Les subordonnées circonstancielles sont introduites par des conjonctions et locutions conjonctives qui marquent à la fois la subordination et la relation sémantique qui les unit au reste de la phrase.

- les subordonnées introduites par un **terme relatif** : le terme relatif amalgame la marque de la subordination et l'indication d'une fonction à l'intérieur de la subordonnée.

- les subordonnées introduites par un **terme interrogatif** : le terme interrogatif signale le début de la préposition et indique (sémantiquement) sur quoi porte la question.

- les subordonnées **dépourvues de terme introducteur** : essentiellement les **infinitives** et les **participiales**

Les équivalences catégorielles et fonctionnelles

La classification des propositions subordonnées semble à première vue être parallèle à celle des syntagmes constituants de la phrase simple. Dans beaucoup de cas, en effet, les subordonnées peuvent se substituer à de tels syntagmes. Cependant, les possibilités de constructions sont différentes dans la phrase simple et dans la phrase complexe. **Ce n'est donc pas par leur fonction syntaxique qu'on distingue les complétives et les relatives, mais par leur relation à leur élément recteur.**

Il est donc préférable d'opérer un classement des subordonnées selon les **possibilités de construction** propres à telle conjonction ou tel ensemble de conjonctions. C'est donc en termes de propriétés de construction qu'on expliquera les **particularités syntaxiques qui distinguent les différents types de subordonnées et l'interprétation sémantique des propositions subordonnées**, en particulier leur valeur de vérité et leur statut énonciatif.

Les conjonctions de subordination

Elles marquent le seuil du constituant propositionnel qu'elles introduisent et sa dépendance par rapport à un autre terme de la phrase. Elles déterminent également le mode des subordonnées circonstancielles en fonction de leur sémantisme (*avant que, bien que, quoique*

+ subjonctif ; *parce que, après que, etc.* + indicatif ...), alors que le mode des complétives dépend de la proposition, du terme régissant ou de leur fonction.

D'un point de vue morphologique, on distingue :

- les formes simples : *que, si, quand, comme, etc.*

Que apparaît comme la conjonction de base : diversité de ses emplois, capacité à remplacer n'importe quelle conjonction en emploi coordonné (*si P et que P, ...*), introduction de séquences propositionnelles complétant un présentatif (*voilà que P*), postposition à des adverbes pour la formation de locutions conjonctives.

- les formes composées (« locutions conjonctives ») :

adverbes suivis de *que* : *aussitôt que, bien que, etc.*

prépositions suivies de *que* : *dès que, avant que, lorsque, etc.* et à *ce que, de ce que, en ce que*.

formes complexes issues de la lexicalisation de groupes prépositionnels (*à la condition que, sous réserve que, etc.*), de constructions participiales (*vu que, attendu que, etc.*) ou gérondives (*en attendant que*) : tous intègrent la conjonction *que*.

Les Relatives

Propositions relatives et termes relatifs

Critères de définition de la proposition relative :

- proposition subordonnée
- introduite par un pronom ou un déterminant relatif (simple² ou composé)

Le pronom relatif cumule deux rôles :

- il introduit la relative en tête de la quelle il se trouve et dont il constitue l'opérateur de subordination. A l'intérieur de cette relative il a une fonction grammaticale.
- il est coréférent à son antécédent (sauf dans le cas de la relative substantive). A ce titre, il constitue un substitut du GN et assume une fonction dans la relative.

Les relatives adjectives

Ces relatives sont dites adjectives parce qu'elles fonctionnent comme des adjectifs épithètes.

La relativisation du groupe nominal sujet : qui

Ce type est le plus courant et le plus simple, car il n'implique pas de déplacement : le relatif sujet *qui*, sans porter lui-même de marque de nombre, de genre ou de personne, commande dans la relative les mêmes accords que son antécédent.

La relativisation du groupe nominal complément direct : que

Que peut aussi bien avoir dans la subordonnée la fonction COD que la fonction attribut, ou bien sujet réel du verbe impersonnel.

La relativisation du groupe prépositionnel

Règles générales

[Prép. + GN → Prép. + *lequel*], quelque soit la fonction du GP.

Le groupe [Prép. + *lequel*] est toujours placé en tête de la relative.

Il peut exister des variantes.

Les relatives du second degré

Il est possible de relativiser un GN (sujet ou complément) appartenant à une complétive. Dans ce cas, c'est le bloc [subordonnée complétive + sa principale] qui est enchâssé dans la phrase matrice.

La sémantique des relatives

C'est par rapport à l'antécédent du relatif que se pose le problème du sens référentiel de la relative.

Si l'antécédent est une expression définie (nom propre ou dét. défini + nom commun) : la relative est déterminative (ou restrictive) si elle est nécessaire à l'identification référentielle de l'antécédent, qu'il s'agisse d'un individu ou d'une classe, d'êtres réels ou virtuels, c'est-à-dire si elle restreint l'extension du GN antécédent. Son effacement aurait pour conséquence de

² Souvent identique au pronom interrogatif correspondant.

modifier sensiblement le sens de la phrase en étendant son champ d'application à un ensemble référentiel plus important.

la relative est explicative (ou appositive) lorsqu'elle ne joue aucun rôle dans l'identification référentielle de l'antécédent. Elle peut alors être supprimée sans dommage pour cette identification.

Si l'antécédent est une expression non définie (déterminant indéfini + nom commun) : la relative est essentielle sur le plan communicatif dans la mesure où sa suppression a pour effet de produire un énoncé non pertinent, généralement tautologique : *Il y a des moments dans l'histoire où tout bascule.*

la relative est accidentelle (ou accessoire) sur le plan communicatif dans la mesure où sa suppression ne remet pas radicalement en cause la pertinence de l'énoncé : *Nous avons remarqué dans le pré quelques vaches qui broutaient.*

Si l'antécédent est COD d'un verbe de perception et qu'il peut être pronominalisé sans pronominalisation de la relative, la relative est dite prédicative : elle forme le propos de la phrase. On peut trouver des relatives de ce type également derrière les présentatifs *voilà, il y a*, etc. : *J'entends un oiseau qui chante (Je l'entends qui chante).*

Les relatives explicatives et accidentelles sont susceptibles d'exprimer diverses valeurs circonstancielles qui peuvent être explicitées par l'insertion de *alors, certes, pourtant, donc*, etc.

Le mode dans les relatives

Le mode ordinaire du verbe dans la relative est l'indicatif. Toutefois, dans les relatives déterminatives ou essentielles on peut trouver le subjonctif :

lorsque l'antécédent comprend un superlatif ou les adjectifs *seul, premier, dernier*.

lorsque la phrase matrice implique une idée de volonté ou d'hypothèse qui a pour effet de placer le GN dont fait partie la relative hors du champ du constat : *Je cherche une maison qui ait une grande bibliothèque bien éclairée et qui ne soit pas chère.* On peut trouver l'infinitif lorsque le GN relativisé est prépositionnel, par effacement du verbe pouvoir : *je cherche un lieu où dormir.*

Les relatives substantives (intégratives chez Le Goffic)

Le pronom qui les introduit n'a pas d'antécédent et n'est donc pas anaphorique : c'est la relative elle-même qui donne un contenu référentiel au pronom relatif. Elles équivalent à :

- un GN (éventuellement précédé d'une préposition) : relatives substantives indéfinies
- l'expansion d'un démonstratif : relatives substantives périphrastiques

Les relatives indéfinies

la relative représente un [+ humain] : elle est introduite par *qui* ou *quiconque*, pronoms régissant toujours l'accord du verbe au singulier ; la relative est elle-même toujours sujet, complément direct ou indirect (précédé par *à* ou *pour*) de la phrase matrice. Elle peut être soumise à la dislocation et être reprise comme un pronom comme la plupart des GN.

la relative représente un [- animé] : introduites par le pronom *quoi*, elles subissent de fortes contraintes : obligatoirement précédées de *à* ou *de*, relative à l'indicatif ou à l'infinitif après *voici/voilà* et *c'est*, à l'infinitif après *il y a*.

la relative introduite par *où* : le pronom est complément de lieu de la relative, elle occupe la position de complément indirect ou direct dans la matrice (avec une fonction de complément de lieu) : *J'irai où vous irez.* Cette construction est plus libre dans la cas où la relative est introduite par *là où*.

Les relatives périphrastiques

Elles n'ont pas de véritable antécédent : le démonstratif qui les introduit n'a qu'un sens très général (le trait [+humain] ou [-animé]) ; quant au pronom relatif, il constitue une variable dont les différentes valeurs sont déterminées par le contenu de la relative.

la relative représente un [+ humain] : elle est introduite par *celui* (variable en genre et en nombre, selon le sexe et le nombre du/des référent(s) postulé(s), et non anaphorique), suivi d'un pronom relatif *qui, que, dont, lequel* (précédé d'une préposition), selon sa fonction dans la relative.

la relative représente un [- animé] : elle est introduite par *ce*, invariable, suivi d'un pronom relatif *qui, que, dont* ou *quoi* (précédé d'une préposition). Le pronom peut, en position appositive, avoir une phrase pour antécédent.

Les relatives comme expressions circonstancielles

Les relatives explicatives ou accidentelles peuvent apporter des nuances circonstancielles diverses, mais elles ne sont pas mobiles, à la différence des subordonnées circonstancielles. Cependant, il existe des syntagmes constitués exclusivement ou principalement de relatives qui ont toutes les caractéristiques sémantiques et formelles des propositions circonstancielles.

les relatives compléments circonstanciels de lieu : il s'agit de relatives périphrastiques introduites par *là où*.

les relatives compléments circonstanciels de concession : elles sont soit introduites par *qui que, quoi que, où que* suivis du subjonctif (le premier élément = pronom indéfini caractérisant une catégorie sémantique, le second = relatif qui lui assure une place et une fonction dans la subordonnée), soit introduites par *quelque* (invariable) [adjectif attribut] *que*, ou *quel que* [où *quel* est une proforme attributive], intégrés dans une proposition avec *être* au subjonctif (dans ces deux cas, les relatives expriment un haut degré dans la qualification, mais dans un sens concessif).

Les complétives

Propositions complétives : **propositions subordonnées** qui **se substituent à des GN** constituants de GV ou, plus rarement, sujet, CDN ou C de l'adjectif. On distingue les complétives introduites par *que* (**conjonctives**), les constructions **infinitives** et les constructions **interrogatives** ou **exclamatives**.

Unité de la classe :

- possibilités de **substitution** de la proposition par un GN
- possibilité de **coordination** entre elles des complétives à l'aide *de* et *ou ni*.

Complétives introduites par la conjonction *que*

Compléments directs du verbe

Ce sont les complétives **les plus fréquentes** et les plus typiques.

Suites de formes impersonnelles

complétives **dépendant de verbes ou locutions verbales impersonnelles** (*il arrive, il se peut, il est question de*, etc.), complétives **dépendant d'une construction verbale attributive** (*il est + adj.+ complétive*), complétives **dépendant d'un présentatif** : *c'est que je suis malade*.

Sujets

Les complétives sujet de la matrice sont uniformément au **subjonctif** et en **tête de phrase** : *Qu'il vienne m'étonnerait beaucoup*.

Compléments indirects introduits par à ce que, de ce que

Lorsque la **construction du verbe dans la phrase simple** est de forme **indirecte**, la complétive prend elle-même normalement une forme indirecte, mais la conjonction apparaît sous la forme *ce que*.

Compléments de noms et d'adjectifs

Certains **noms, correspondant généralement** pour la forme ou le sens **à des verbes ou des adjectifs introduisant eux-mêmes des complétives**, ont la possibilité d'avoir pour compléments des propositions conjonctives **introduites par *que* ou *de ce que*** : *la certitude que j'ai raison*, etc. *Le fait que* se rattache à cette construction, mais peut être aujourd'hui, par son large emploi, considéré comme une véritable locution conjonctive substitutive de *que*.

Des **adjectifs** peuvent aussi avoir des conjonctives comme complément ; construites **avec *que*, elles exigent généralement le subjonctif**, et avec *de ce que* elles acceptent **l'indicatif ou le subjonctif**.

Détachées

On trouve des conjonctives introduites par *que* en position détachée, c'est-à-dire **annoncées ou reprises par un pronom « neutre »** (*cela, le ...*) **ou un GN**. En **tête de phrase**, dans un tour qui relève de la dislocation emphatique, sa valeur de vérité est suspendue à la suite et elles sont donc uniformément au **subjonctif** (*Qu'il faille en venir là, cette perspective ne l'enchantait guère*) ; **postposée**, elles peuvent être **parfois à l'indicatif** : *Je n'en suis pas sûr, qu'il soit un escroc / Je suis sûr qu'il est un escroc*.

Constructions infinitives

Quand les deux constructions (infinitive et conjonctive) sont correctes, quel est l'intérêt de l'infinitive ? elle peut **réduire l'ambiguïté** (*Jean pense qu'il ira le voir/aller le voir*), est **économique** (*Je pense que je viendrai/venir*). Elle peut être **obligatoire en cas de coréférence** des sujets : *Je veux réussir*.

Infinitif dont le sujet est identique à celui du verbe principal

Infinitif dont le sujet est différent de celui du verbe principal

le sujet apparaît en position de complément direct du verbe, avec les mêmes possibilités de **pronominalisation**, lorsque le verbe principal est *regarder, voir, écouter, sentir, etc., laisser, faire, emmener, envoyer* (*J'ai vu Pierre passer/ Je l'ai vu passer*). Toutefois, si le **sujet** de l'infinitif est **indéterminé**, il est régulièrement **effacé** (*J'entends chanter*) ; si **l'infinitif complément du verbe faire** est **employé transitivement**, le **sujet** prend la forme d'un **complément prépositionnel** (*J'ai fait manger un gâteau aux enfants*). Le GN **sujet** d'un **infinitif employé intransitivement** **peut le précéder ou le suivre** (*J'ai vu passer Pierre*).

L'infinitif est pourvu d'une préposition lorsque le **verbe principal** connaît, dans la phrase simple, une **construction à double complémentation** : le **complément direct** devient **sujet de l'infinitif**, et le **complément indirect** est **l'infinitif lui-même** : *Nous vous invitons à nous critiquer*.

Le **groupe infinitif prenant la place d'un complément direct** dans une **construction à double complémentation** est, après certains verbes, précédé de *à* ou *de* : *Il a appris à nager à son fils*.

Infinitifs dépendant d'un tour impersonnel

Si le verbe impersonnel a un complément indirect, celui-ci est sujet de l'infinitif : *Il lui faut gagner sa vie*.

Sinon, le sujet de l'infinitif est indéterminé : *Il faut gagner sa vie*.

Infinitifs sujets

Ils sont facultativement précédés du marqueur *de*, qui subsiste en cas de dislocation : (*De*) *crier ainsi, ça les rendait aphones*. Quand l'infinitif est sujet du verbe *être*, l'attribut peut être un autre infinitif : *Souffler n'est pas jouer*.

Constructions interrogatives

Elles entrent dans l'expression de l'« interrogation indirecte ».

Interrogation totale

La seule structure possible utilise la **conjonction si** pour introduire la subordonnée interrogative : *Je ne sais pas si tu as raison* (correspond à *Est-ce que tu as raison ?*)

Interrogation partielle

l'interrogation sur un [+ animé] : introduite par le pronom *qui*. Si l'interrogation porte sur un attribut, l'inversion du GN sujet est obligatoire (mais celle du pronom est interdite)

l'interrogation sur un [- animé] : introduite par le démonstratif *ce* suivi des relatifs *qui* (sujet dans la subordonnée) ou *que* (attribut ou objet dans la subordonnée)

l'interrogation sur les circonstances : introduite par les **mêmes adverbess que l'interrogation directe**, et l'inversion simple du GN sujet est possible si le verbe de la subordonnée est intransitif ou employé intransitivement.

L'interrogation indirecte partielle peut également utiliser **l'infinitif**, dans les mêmes conditions que certaines relatives, c'est-à-dire **si le verbe pouvoir a été effacé**.

Constructions exclamatives

La phrase exclamative peut être transposée et prendre la forme d'une proposition subordonnée, **complément d'objet d'un verbe principal** : *Regarde comme il est beau/s'il est beau !* Tous les termes exclamatifs peuvent introduire une subordonnée exclamative, à l'exception de *que* ; *si* ne se rencontre qu'en exclamation indirecte. Les verbes acceptant une subordonnée exclamative sont ceux qui peuvent être suivis d'une conjonctive ou d'une interrogative indirecte ; on y ajoute des expressions comme *c'est curieux/étonnant* où la subordonnée fonctionne comme un sujet postposé.

Les différences formelles entre une interrogative indirecte et une exclamative indirecte sont parfois inexistante seule une analyse sémantique ou de contexte peut lever l'ambiguïté :
interrogation indirecte = incertitude / exclamation = intensité d'une qualité ou d'une quantité.

Les Circonstanciellles

Toutes les propositions subordonnées qui ne sont ni des relatives ni des complétives sont réputées être des propositions circonstanciellles.

Place des circonstanciellles

Certaines d'entre elles sont **mobiles** comme les CC dans la phrase simple. Cependant, d'autres de ces subordonnées ont une **mobilité limitée** (causales introduites par *puisque*, conditionnelles introduites par *si*), voire **nulle** (consécutives, certaines comparatives, etc.).

Sens des circonstanciellles

Circonstanciellles elliptiques

Les propositions introduites par *dès que*, *aussitôt que*, *sitôt que*, *parce que*, *bien que*, etc.,

Circonstanciellles décrivant une situation

Circonstanciellles introduites par une conjonction

type *quand* (*pendant que*, *après que*) :

type *parce que*, *puisque*

type *si*

Cette conjonction peut entraîner plusieurs **effets de sens** (emplois temporels itératifs, hypothétiques, adversatifs)

Alternance avec les constructions infinitives et participiales

constructions infinitives : elles sont rares et concernent exclusivement *après que* sous la forme [*après* + infinitif composé] et *parce que* sous la forme [*pour* + infinitif composé], et ne sont possibles que si les **sujets** sont **coréférentiels**. En revanche, le **gérondif** (variante conditionnée de l'infinitif après *en*), peut se trouver avec presque toutes les valeurs circonstanciellles de situation (temps, cause, condition) lorsque les sujet sont coréférentiels :

type *avant que*

type *pour que*, *de peur que*

type *pourvu que*, *à moins que*

type *sans que*, *non que*

type *bien que*

Notes diverses

Les signes de ponctuation ont trois fonctions :

- prosodique : marquer les pauses, l'intonation, le rythme
- syntaxique : séparer les mots, les propositions, les phrases
- sémantique : articuler le discours.

Morphologie gramamticale et lexicale :

Affixes flexionnels et affixes dérivationnels

Mots complexes à 2 mots ou morphèmes ou syntagme lexicalisés (un je ne sais quoi)

Mots construits : par dérivation (suffixale ou préfixale) ; par conversion ; par composition.